



CHARTRE DU BABY-SITTER

RESEAU BABY-SITTING

Le service baby-sitting proposé par la mairie de Surzur est un service entièrement gratuit de mise en relation entre parents et jeunes.

La mairie n'est en aucun cas l'employeur de ces jeunes et aucun contrat ne les lie. Elle élabore une liste de candidats au baby-sitting.

C'est aux parents et aux baby-sitters de se mettre d'accord sur les termes du contrat et de s'y tenir.

Tout litige intervenant entre les parents et le baby-sitter devra être réglé directement entre les deux parties concernées.

La mairie sera déchargée de toute responsabilité en cas de problèmes entre les parents et les baby-sitters.

-----ooOoo-----

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance des conditions citées ci-dessus.

Surzur, le _____

Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

Pour le baby-sitter

Le jeune,

Le responsable légal,
(pour les mineurs)